

Tarif de raccordement : ETUDES

Etude d'orientation	TRANS MT €	RESEAU MT €	TRANS BT €	RESEAU BT €
Prélèvement [kVA]				
5000 < P max	2.704	2.704	N.A.	N.A.
1000 < P max <= 5000	2.028	2.028	N.A.	N.A.
250 < P max <= 1000	N.A.	1.352	N.A.	N.A.
56 < P max <= 250	N.A.	676	649	283 (!)
0 < P max <= 56	N.A.	676	360	283 (!)
Production & Injection [kVA]				
5000 < P max	4.056	4.056	N.A.	N.A.
1000 < P max <= 5000	3.042	3.042	N.A.	N.A.
250 < P max <= 1000	2.028	2.028	N.A.	N.A.
56 < P max <= 250	F.A.	1.014	973	425
10 < P max <= 56	F.A.	F.A.	541	425
0 < P max <= 10	F.A.	F.A.	F.A.	425 (!)

Etude détaillée	TRANS MT €	RESEAU MT €	TRANS BT €	RESEAU BT €
Prélèvement [kVA]				
5000 < P max	7.437	7.437	N.A.	N.A.
1000 < P max <= 5000	5.070	5.070	N.A.	N.A.
250 < P max <= 1000	N.A.	3.380	N.A.	N.A.
56 < P max <= 250	N.A.	1.690	973	425 (!)
0 < P max <= 56	N.A.	1.690	541	425 (!)
Production & Injection [kVA]				
5000 < P max	11.155	11.155	N.A.	N.A.
1000 < P max <= 5000	7.606	7.606	N.A.	N.A.
250 < P max <= 1000	5.070	5.070	N.A.	N.A.
56 < P max <= 250	F.A.	2.535	1.460	637
10 < P max <= 56	F.A.	F.A.	811	637
0 < P max <= 10	F.A.	F.A.	F.A.	637 (!)

REMARQUES	
1.	(!) : forfait étude applicable dans les cas suivants, sinon l'étude est gratuite:
1.1.	Dans le cadre des raccordements d'équipements techniques ou assimilés en BT, ces coûts sont appliqués pour toute demande de raccordement. En cas de réalisation du raccordement durant la durée de validité de l'offre, le coût de l'étude est déduit du montant du raccordement sauf dans les cas (1.2) et (1.3).
1.2.	Dans le cadre des raccordements supérieurs à 56 kVA.
1.3.	Dans le cadre des raccordements en dehors des zones d'habitat
2.	Le montant des études est appliqué également pour toute augmentation de puissance de raccordement de plus de 20 % de la puissance contractuelle soumise à étude, avec un minimum de 20 kVA.
3.	L'étude d'orientation est facultative et réalisée sur demande de l'utilisateur du réseau
4.	En cas d'étude d'orientation préalable et projet non modifié, le coût de l'étude détaillée est diminué du coût de l'étude d'orientation déjà payé
5.	Si autoconsommation partielle EO : P = P injectée ED : P = max [ED (P injectée) & EO (P Production installée)]
6.	En cas d'étude simultanée de type "prélèvement" et "production & injection", le prix facturé est celui de l'étude la plus chère.
7.	N.A.: Non Applicable
8.	F.A.: Frais Administratifs "HT" valables pour raccordement existant uniquement, sinon tarif minimum défini dans le groupe tarifaire correspondant.

Tarif de raccordement : TMT

Ce tarif de raccordement forfaitaire est d'application pour les raccordements standards, conformes aux prescriptions techniques de RESA, pour autant que l'URD se soit occupé des livraisons et des travaux qui lui ont été confiés, et que les prix de raccordement soient confirmés par écrit par RESA.

TMT	P maximum	P	R	C	D	Nbr de liaisons
	kVA	€/kVA	€	€	€/m	
	8.000	7,69	Devis	4.445	Devis	1
		10,86	Devis	8.890	Devis	2
	11.000	6,42	Devis	4.445	Devis	1
		11,25	Devis	8.890	Devis	2
	15.000	5,57	Devis	4.445	Devis	1
		9,97	Devis	8.890	Devis	2
	25.000	Devis				

COUT DU RACCORDEMENT = P + R + C + D

P DROIT DE PRELEVEMENT OU D'INJECTION DE PUISSANCE

Comprend: Pose et fourniture du ou des câble(s) en domaine public sur un maximum de 400 m, tranchée unique suivant le trajet du GRD

Validité: Tension de 15 kV
Un minimum de 5000 kVA sera facturé

R RACCORDEMENT

Comprend: Cellule(s) de départ au poste
Protection I max
Protection Io (homopolaire)
Protection différentielle en cas de liaisons redondantes
Câblage, test et mise en service du raccordement

C COMPTAGE

Comprend: La ou les unités de comptage
Câblage, test, mise en service
Mise à disposition des impulsions de comptage
Exclu: TC, TT, compteur, liaison TC&TT vers comptage
Position: Unité(s) de comptage placée(s) dans la cabine de tête (URD) sauf exception

D EXTENSIONS pour poses supérieures à 400 m en domaine public ou privé

Comprend: Fourniture et pose de câbles en domaine public et privé suivant le trajet du GRD
Câble PRC

Remarques

Tarif valable pour prélèvement et/ou injection
Le tracé des câbles est défini par le GRD
Les différentes protections sont imposées par le GRD
Câble(s) dans une seule tranchée standard
Section et nombre de câbles en fonction de la demande de puissance
Valable pour travaux effectués simultanément aux travaux d'un nouveau raccordement standard.
Pas d'application pour modification d'installation existante ou interventions isolées
Toute demande spécifique de l'URD est facturée sur base des prix unitaires standards

Augmentation de puissance

Si le raccordement et l'unité de comptage sont suffisants, seul le terme P est facturé
Sinon, la demande est traitée comme un nouveau raccordement à l'exception du terme P où seul le complément de puissance sera exigé.

Equipements et travaux non compris

Télécommande et télésignalisation des équipements
Remblai, déblai ou assainissement du sol en tout domaine
Percement et étanchéité
Coût des études
Forage si obstacle non inclus, même dans les 400 premiers mètres (Pont, cours d'eau, chemin de fer, autoroute, ...)
Module de protection en cas d'injection

Tarif de raccordement : MT

Ce tarif de raccordement forfaitaire est d'application pour les raccordements standards, conformes aux prescriptions techniques de RESA, pour autant que l'URD se soit occupé des livraisons et des travaux qui lui ont été confiés, et que les prix de raccordement soient confirmés par écrit par RESA

MT	P maximum	P	R	C	D	Nbr de liaisons
	kVA	€/kVA	€	€	€/m	
	5.000	62	9.035	1.933	212	2

COUT DU RACCORDEMENT = P + R + C + D**P DROIT DE PRELEVEMENT OU D'INJECTION DE PUISSANCE**

Comprend: Fourniture et pose de 2 câbles en domaine public, une tranchée de 400 m maximum incluse, suivant le trajet du GRD, sauf injection

Validité: Tension de 15 kV - prélèvement
Un minimum de 100 kVA en prélèvement sera facturé

R RACCORDEMENT

Comprend: Raccordement standard en entrée/sortie
Jonctions et terminales dans la cabine de l'URD
Manœuvres HT standards
Câblage, test, mise en service

C COMPTAGE

Comprend: L'unité de comptage
Câblage coffret compteur, test, mise en service
Exclu: TC, TT, mise à disposition des impulsions de comptage, compteur, liaison TC&TT vers comptage
Position: L'unité de comptage est installée chez l'URD

D EXTENSIONS pour poses supérieures à 400 m de tranchée et pose en propriété privée

Comprend: Fourniture et pose de câbles en domaine public ou privé suivant le trajet du GRD dans une même tranchée
Câble PRC

Remarques

Tarif valable pour prélèvement et/ou injection standard, sauf terme P
En cas d'injection, 50 % du terme P est facturé en supplément à concurrence de la puissance déjà acquise en prélèvement
En cas d'injection, 150 % du terme P est facturé pour tout dépassement de la puissance déjà acquise en prélèvement
Le tracé des câbles est défini par le GRD
Les différentes protections sont imposées par le GRD
Câbles dans une seule tranchée standard
Section et nombre de câbles en fonction de la demande de puissance
Raccordement subordonné à la signature d'un contrat
Valable pour travaux effectués simultanément aux travaux d'un nouveau raccordement standard.
Pas d'application pour modification d'installation existante ou interventions isolées
Toute demande spécifique de l'URD est facturée sur base des prix unitaires standards
Le terme P ne comprend que les poses jusqu'au point du site le plus proche du réseau HT (max 400 m), le reste est facturé en terme D

Augmentation de puissance

Si le raccordement et l'unité de comptage sont suffisants, seul le terme P est facturé
Sinon, la demande est traitée comme un nouveau raccordement à l'exception du terme P où seul le complément de puissance sera exigé

Equipements et travaux non compris

TC et TT de comptage dans la cabine du client
Télécommande et télésignalisation des équipements
Mise à disposition des impulsions de comptage
Percement et étanchéité
Coût des études
Forage si obstacle non inclus même dans les 400 premiers mètres (Pont, cours d'eau, chemin de fer, autoroute, ...)
Module de protection en cas d'injection

RESA : ELECTRICITE --- TARIF 2015 ---

Prestations diverses HT ou assimilées		
Ce tarif de raccordement forfaitaire est d'application pour les interventions standards, conformes aux prescriptions techniques de RESA, pour autant que l'URD se soit occupé des livraisons et des travaux qui lui ont été confiés, et que les prix des interventions soient confirmés par écrit par RESA.		
Les montants sont forfaitaires et hors T.V.A		€
Mise hors tension définitive (sans enlèvement)		
Raccordement souterrain HT	**	3.184
Raccordement aérien HT	*	630
Manœuvres à la demande du client (CCP)		
1 déplacement - attente max 1/2 heure	*	394
2 déplacements	*	622
Intervention à la demande du client (CCP)		
1 déplacement - attente max 1/2 heure	*	187
Manœuvres à la demande du fournisseur		
Frais de coupure à la demande d'un fournisseur	*	307
Frais de remise en service à la demande de l'URD	*	187
Mise à disposition impulsions comptage au niveau du compteur		
Energie active + Energie réactive (ind + cap) + TOP 1/4 h + synchro tarif		
Simultanément au placement du comptage	**	580
Placement sur comptage électronique existant	**	864
Mise à disposition des informations de comptage		
Fourniture des données 1/4 horaire par mois et par EAN		
Actif, capacitif, inductif - fichier au format texte		42
Mise à disposition des données comptages via Internet		
(Outil graphique - DATA - export de données)		
Pour 1 EAN / mois (abonnement minimum 3 mois)		56
Pour le second EAN / mois		25
Par EAN supplémentaire à partir du 3 ème / mois		7
Modification de l'installation		
Confection, contrôle, placement et mise sous tension comptage	**	1.933
Déplacement sans remplacement comptage existant	*	1.042
Remplacement AMR de SS en DS	*	1.469
Enlèvement comptage existant	*	504
Contrôle filerie et comptage suite à intervention	*	538
Transformation MMR → AMR - Modem uniquement	*	339
Transformation "Simple Tarif" → "Double Tarif" - Récepteur uniquement	*	339
Transformation "Simple Tarif" → "Double Tarif" - Remplacement comptage	*	1.469
Transformation "Simple Sens" → "Double Sens" pour AMR	*	393
Détection		
Détection défaut câble HT par camion laboratoire (max 4 heures)	*	1.034
Détection défaut câble HT par camion laboratoire (max 8 heures)	*	1.855
Localisation ou identification câble (par tranche de 2 heures)	*	373
Divers		
Etalonnage comptage sur site	*	538
Frais administratifs		152
Déplacement inutile	*	120
Analyse AMR de la charge - 1 mois - sur TI (HT et BT)		745
Analyse AMR de la charge - 1 mois - Branchement direct sans TI		317
Autres prestations		DEVIS
* Pour ces prestations en dehors des heures de service, les tarifs sont majorés de 100 %		
** Pour ces prestations en dehors des heures de service, les tarifs sont majorés de 50 %		

Tarif de raccordement : TBT

Ce tarif de raccordement forfaitaire est d'application pour les raccordements standards, conformes aux prescriptions techniques de RESA, pour autant que l'URD se soit occupé des livraisons et des travaux qui lui ont été confiés, et que les prix de raccordement soient confirmés par écrit par RESA.

	I max	P	R	C	D	Nbr de liaisons
	A	€/kVA	€	€	€/m	
TBT	≤ 240	96,45	1.723	2.805	91	1
	> 240	96,45	1.723	2.805	DEVIS	1

COUT DU RACCORDEMENT = P + R + C + D**P DROIT DE PRELEVEMENT OU D'INJECTION DE PUISSANCE**

Comprend: Fourniture et pose de câble en domaine public incluses sur un maximum de 100 m, sauf injection suivant le trajet du GRD
Validité: Tension de 3 x 400V +N
Un minimum de 82 kVA sera facturé

R RACCORDEMENT

Comprend: Armoire, accessoires, 25 mètres de câble en domaine privé
Protection générale par disjoncteur chez l'URD placée par le GRD
Fusibles pour la protection du raccordement
Câblage, test, mise en service

C COMPTAGE

Comprend: L'unité de comptage
Câblage coffret compteur, test, mise en service
Exclu: Mise à disposition des impulsions de comptage, compteur
Position: L'unité de comptage est installée chez l'URD

D EXTENSIONS pour poses supérieures à 100 m

Comprend: Fourniture et pose de câble > 100 m en domaine public et/ou privé suivant le trajet du GRD
Câble PRC

Remarques

Tarif valable pour prélèvement et/ou injection standard, sauf terme P
En cas d'injection, 50 % du terme P est facturé en supplément à concurrence de la puissance déjà acquise en prélèvement
En cas d'injection, 150 % du terme P est facturé pour tout dépassement de la puissance déjà acquise en prélèvement
Le tracé des câbles est défini par le GRD
Les différentes protections sont imposées par le GRD
Câbles dans une seule tranchée standard
Section et nombre de câbles en fonction de la demande de puissance
Raccordement subordonné à la signature d'un contrat
Valable pour travaux effectués simultanément aux travaux d'un nouveau raccordement standard.
Pas d'application pour modification d'installation existante ou interventions isolées
Toute demande spécifique de l'URD est facturée sur base des prix unitaires standards
Si le raccordement et l'unité de comptage sont suffisants, seul le terme P est facturé
Sinon, la demande est traitée comme un nouveau raccordement à l'exception du terme P où seul le complément de puissance sera exigé

Equipements et travaux non compris

Tout terrassement en domaine privé (tranchée, placement de gaines d'attente, réfection de voirie privée, percements des maçonneries, ...)
Remblai, déblai ou assainissement du sol en tout domaine
Percement et étanchéité
Coût des études
Module de protection en cas d'injection
Forage si obstacle non inclus même dans les 100 premiers mètres (Pont, cours d'eau, chemin de fer, autoroute, ...)

Restrictions techniques

Limitation de la distance totale depuis la cabine réseau jusqu'au compteur
Raccordement au départ de la première cabine réseau où la puissance souhaitée est disponible

IMMEUBLE à LOCAUX MULTIPLES ou ASSIMILES
Tarif ETUDE et RACCORDEMENT

Coûts des études relatives aux immeubles à locaux multiples ou assimilés

Etude	250 €
-------	-------

Coûts de raccordement des immeubles locaux multiples ou assimilés

Raccordement de l'immeuble: Coût par local (appartement, local, commun ou assimilé) Hors unité de comptage	1.284 €
Raccordement des locaux (appartement, local, commun ou assimilé) Coût des unités de comptage et mises en service	voir table UNITE DE COMPTAGE
Mise à disposition de puissance	voir table BT

N.B.

1. Les montants sont forfaitaires et **hors T.V.A**
2. Ces montants sont applicables pour tout type de locaux (appartements, bureaux, hall de stockage...), avec ou sans création de voirie
3. Ces montants sont valables pour pose en tranchées ouvertes
4. Non inclus: Forage si obstacle: pont, cours d'eau, chemin de fer, autoroute, ...
5. Dans le cadre des raccordements d'immeubles à locaux multiples, ce coût est appliqué pour toute demande de raccordement.

Ce tarif de raccordement forfaitaire est d'application pour les raccordements standards, conformes aux prescriptions techniques de RESA, pour autant que l'URD se soit occupé des livraisons et des travaux qui lui ont été confiés, et que les prix de raccordement soient confirmés par écrit par RESA.

IMMEUBLE à LOCAUX MULTIPLES UNITES DE COMPTAGE

COUT UNITAIRE	€
MODULE COMPTAGE - MONOPHASE	343,37
MODULE COMPTAGE - TRIPHASE	421,41
INTERCONNEXION ENSEMBLE	1386,68

Ce prix comprend:

Matériel
Main d'oeuvre d'assemblage en usine des ensembles
Mise en service sur site

Sont non compris dans le prix:

Compteur, récepteur (matériel fourni mais soumis au tarif de location)
Assemblage sur site
Livraison, mise en place et installation sur site des ensembles
Main d'oeuvre d'interconnexion des ensembles sur site
Raccordement et mise en place des câbles de raccordement au réseau
Redevance kVA pour les raccordements > 11,5 kVA

N.B.

1. Les montants sont forfaitaires et **hors T.V.A**
2. Ces montants sont applicables pour tout type d'immeuble à locaux multiples
3. Un ensemble comporte au maximum 15 compteurs
4. Les configurations dépassant 15 compteurs sont réalisées sur base de 2 ou plusieurs ensembles.
5. La configuration du local peut nécessiter la réalisation de 2 ou plusieurs ensembles, même dans le cas d'un nombre de comptages inférieur à 15.
6. Le nombre de modules de comptage comptabilisé est égal au nombre de compteurs installés.
Le nombre d'interconnexions comptabilisées est égal au nombre d'ensembles installés moins un
7. La configuration des ensembles réalisés est déterminée par le GRD

Ce tarif forfaitaire est d'application pour les ensembles standards, conformes aux prescriptions techniques de RESA, pour autant que l'URD se soit occupé des livraisons et des travaux qui lui ont été confiés, et que les prix soient confirmés par écrit par RESA.

LOTISSEMENT ou ASSIMILE Tarif ETUDE et RACCORDEMENT

Coûts des études relatives aux lotissements ou assimilés

Etude de base	30.00 € / lot
Complément d'étude sans modification de voirie	30.00 € / lot supplémentaire
Complément d'étude avec modification de voirie mineure	15.00 € / lot
Complément d'étude avec modification de voirie majeure	30.00 € / lot

Coûts de raccordement des lotissements ou assimilés

Forfait énergie par mètre de trottoir lotis	150,12	€/m (3)
Forfait énergie par mètre de voirie d'accès hors lotissement	115,48	€/m (3)
Forfait éclairage public par mètre de voirie	102,50	€/m (3) (5)
Forfait voirie existante par mètre	terrain meuble	27,80 €/m
	terrain à revêtement toute nature	95,63 €/m

N.B.

1.	Les montants sont forfaitaires, indépendants de la situation existante et hors T.V.A	
2.	Ces montants sont applicables pour tout type de lotissement ou assimilés (plan masse, indivision, habitat groupé ou opération similaire à caractère commercial), avec ou sans création de voirie, indépendant de la situation locale existante ou ayant existé.	
3.	Ces montants sont valables pour pose en tranchées ouvertes	
4.	Non inclus: Forage si obstacle: pont, cours d'eau, chemin de fer, autoroute, ... spécificité locale En supplément sur devis	
5.	Eclairage standard	Poteaux tubulaires droits HS 6,3 m ou 8 m Luminaire type fonctionnel - led blanc neutre
	Eclairage non standard	Supplément sur devis
6.	Points lumineux supplémentaires sur réseau éclairage existant	Devis

Ce tarif de raccordement forfaitaire est d'application pour les lotissements standards ou assimilés, conformes aux prescriptions techniques de RESA, pour autant que l'URD se soit occupé des livraisons et des travaux qui lui ont été confiés, et que les prix de raccordement soient confirmés par écrit par RESA.

Tarif de raccordement : BT - Nouveaux

Ce tarif forfaitaire est d'application pour les interventions standards, conformes aux prescriptions techniques de RESA, pour autant que l'URD se soit occupé des livraisons et des travaux qui lui ont été confiés, et que les prix des interventions soient confirmés par écrit par RESA.

Coûts des Nouveaux branchements**€**

Brc. II à 1 cpt. - Simple sens	471,23
Brc. III - IV à 1 cpt. - Simple sens	569,39
Brc. II à 1 cpt. Double sens	471,23
Brc. III - IV à 1 cpt. - Double sens	569,39
Brc IV 1 cpt guirlande en A/A	1.385,05
Brc IV 1 cpt guirlande en S/S	1.652,53
Brc. II à 2 cpt. EN	657,92
Brc. IV à 2 cpt. EN	756,09
Brc. armoire marché	859,28
Brc sans cpt + disj client	241,53
TBT: Racc. Terme -C-	VOIR PAGE 5
Armoire fixe pour Administration communale	1.257,00

Mise à disposition de puissance**€**

Redevance par kVA si Puis. > 11,5 kVA arrondi au 1/10	192,21
Redevance par kVA "chantier" & "temporaire" - coût mensuel	5,00

N.B.

1.	Les montants sont forfaitaires exprimés en € hors T.V.A
2.	Ces montants concernent les raccordements standards en zone d'habitat et pour une puissance mise à disposition de 11,5 kVA
3.	En cas d'injection, 50 % de la redevance kVA est facturée en supplément à concurrence de la puissance déjà acquise en prélèvement
4.	En cas d'injection, 150 % de la redevance kVA est facturée pour tout dépassement de la puissance déjà acquise en prélèvement

Légende	
Abréviation	Terminologie
II	monophasé 230 Volts ou 1N400 Volts
III	triphasé 3 x 230 Volts
IV	triphasé 3N400 Volts
Cpt.	comptage
Brc	Branchement
Disj	Disjoncteur
EN	Exclusif de Nuit
EHP	Effacement Heures de Pointes

Tarif de raccordement : BT - Modifications

Ce tarif forfaitaire est d'application pour les interventions standards, conformes aux prescriptions techniques de RESA, pour autant que l'URD se soit occupé des livraisons et des travaux qui lui ont été confiés, et que les prix des interventions soient confirmés par écrit par RESA.

Coûts des Modifications**€**

Passage informatique DT - ST	31,90
Passage informatique ST - DT	31,90
Rempl. cpt. II par III ou IV	569,39
Rpl.cpt.ch.par II-III-IV/ST-DT	471,23
Fusible de +63A par disjonct.	688,94
Rempl. ST II par DT II	471,23
Rempl. ST Tri. par DT Tri.	569,39
Rpl.cpt.ch.par III-IV	569,39
Rempl. cpt. III ou IV par II	471,23
Aug. P sans remplacer cpt.	166,59
Aug. P + remplacer cpt. II	471,23
Aug. P + remplacer cpt. III-IV	569,39
2è.cpt. III-IV s/c. pour EN-HP	569,39
Diminuer P avec/sans disjonct.	166,59
Déplacer cpt. sans modif. app.	471,23
Déplacer cpt.II + augmenter P.	471,23
Enlever cpt.inutilisé + lettre	166,59
Remplacement comptage: > 120A	2.689,84
Rempl. Cpt. Ss par Ds II	471,23
Rempl. Cpt. Ss par Ds III - IV	569,39
Déplacer cpt.III - IV + augmenter P.	569,39
Mise en concordance de cpts. II	471,23
Mise en concordance de cpts. III ou IV	569,39
Rempl. CPT. III-IV par II + DT	471,23
Rempl. CPT. III-IV DT par II DT	569,39
Enlèvement définitif cpt Chantier	0,00
Rempl. II Cliq par DS	0,00
Rempl. III-IV Cliq par DS	0,00
Rempl. CAB II par DS	471,23
Rempl. CAB III-IV par DS	569,39
TBT - Remplacement TC et/ou Disjoncteur (hors matériel)	446,68
TBT - Réglage Intensité Disjoncteur	174,61

1.	Les montants sont forfaitaires exprimés en € hors T.V.A
2.	Ces montants concernent les modifications standards pour une puissance mise à disposition de maximum 11,5 kVA

Tarif de raccordement : BT - Divers

Ce tarif forfaitaire est d'application pour les interventions standards, conformes aux prescriptions techniques de RESA, pour autant que l'URD se soit occupé des livraisons et des travaux qui lui ont été confiés, et que les prix des interventions soient confirmés par écrit par RESA.

Frais d'études**€**

BT: Pr: EO <= 56 kVA	VOIR PAGE 1
BT: Pr: ED <= 56 kVA	VOIR PAGE 1
BT: Pr: EO > 56 kVA	VOIR PAGE 1
BT: Pr: ED > 56 kVA	VOIR PAGE 1
BT: Inj: EO 10 < P <= 56 kVA	VOIR PAGE 1
BT: Inj: ED 10 < P <= 56 kVA	VOIR PAGE 1
BT: Inj: EO > 56 kVA	VOIR PAGE 1
BT: Inj: ED > 56 kVA	VOIR PAGE 1
TBT: Pr: EO < =56 kVA	VOIR PAGE 1
TBT: Pr: ED <= 56 kVA	VOIR PAGE 1
TBT: Pr: EO > 56 kVA	VOIR PAGE 1
TBT: Pr: ED > 56 kVA	VOIR PAGE 1
TBT: Inj: EO < =56 kVA	VOIR PAGE 1
TBT: Inj: ED <= 56 kVA	VOIR PAGE 1
TBT: Inj: EO > 56 kVA	VOIR PAGE 1
TBT: Inj: ED > 56 kVA	VOIR PAGE 1
BT: Pr: Etude projet immobilier	VOIR PAGE 6
BT: Inj: EO 0 < P <= 10 kVA	VOIR PAGE 1
BT: Inj: ED 0 < P <= 10 kVA	VOIR PAGE 1

Légende

Abréviation	Terminologie
Pr	Prélèvement
Inj	Injection
EO	Etude d'orientation
ED	Etude détaillée

Extension de réseau**€**

Extens. Energie Aérien /m	54,82
Extens. Energie Sout. /m	90,67
TBT: Terme -D- Câble > 100mètres /m	VOIR PAGE 5

Main d'œuvre prestations complémentaires**€**

1/4 heure de main d'œuvre	17,26
Intervention limitée	166,59
Intervention II	471,23
Intervention III - IV	569,39

RESA : ELECTRICITE --- TARIF 2015 ---

<u>Fournitures</u>	€
MAT: EXVB 4x16 par mètre	9,18
MAT: EXVB 4x25 par mètre	13,75
MAT: EXVB 4x10 par mètre	4,46
MAT: Panneau coffret 1 cpt.	7,86
MAT: Récepteur supplément. 2DC	86,70
MAT: Fiche 32 A	12,34
MAT: Fiche 63 A	16,66
MAT: Clé pour armoire	26,21
MAT: Coffret de dispersion	84,79
MAT: Jonction sur EXVB	10,80
MAT: Contact NO pour ch-eau	18,81
MAT : Module de comptage II pour ensemble	343,37
MAT : Module de comptage III - IV pour ensemble	421,41
MAT : Interconnexion de plusieurs ensembles	1.386,68
MAT: Base + couvercle 25S60	70,07
MAT: Support 25S60 double sans coffret	280,30
MAT: Support 25S60 triple sans coffret	386,37
MAT: Cadre II à 1 compteur	87,00
MAT: Cadre III - IV à 1 compteur	185,16
TBT: Racc Terme -R-	VOIR PAGE 5
MAT : Coffret type extérieur vide	425,90
MAT: EXVB 4x35 par mètre	13,62
MAT: EAXVB 4G95 par mètre	9,41
MAT: EAXVB 4G150 par mètre	14,38
MAT: EAXVB 4G240 par mètre	25,23
MAT: Interrupteur sect. 125 A	24,76
MAT: Sup.coffret lieu et place	94,83

<u>Appareils endommagés</u>	€
Cpt. Trihoraire endommagé	486,71
Disjoncteur II endommagé	18,50
Récepteur TCC endommagé	86,70
Couvercle coffret cpt,endommagé	35,90
Coffret cpt.1ou 2 cpt,endommagé	47,05
Disjoncteur III-IV endommagé	52,34
Cpt.II endommagé	49,17
Cpt. III - IV 10/40 A endommagé	111,20
Cpt. III - IV >= 10/60 A endommagé	163,94
Disjoncteur III-IV >60A	455,63
Récepteur TCC 6DC	157,27
Cpt. Électronique endommagé	486,71

RESA : ELECTRICITE --- TARIF 2015 ---

<u>Cautions - Locations</u>		€
Caution-location cpt. chantier		360,18
Caut,loc.arm.FPE,p/g modèle		744,36
Louer/mois,arm.FPE petit modèle		66,03
Louer/mois,arm.FPE grand modèle		144,07

<u>Divers</u>		€
Placer un coffret connexion guirlande		268,46
Réaliser une terre profonde pour GSM sur pylône HT		463,80
Armoire de raccordement double sans comptage		2.568,50
Frais dossier administratif		34,34

N.B.

1.	Les montants sont forfaitaires exprimés en € hors T.V.A
----	--

Tarif de raccordement : BT - Branchement de courte durée

Ce tarif forfaitaire est d'application pour les branchements de courte durée (Fêtes foraines, festivités locales ...) de quatre semaines maximum.

Branchement de courte durée

Le prix d'un raccordement "forain" se compose, **par prise**, de la somme des deux éléments suivants:

- Le "forfait branchement" (prix par prise)
- Le "forfait consommation" associé à la prise multiplié par le nombre de semaine d'utilisation

FORFAIT BRANCHEMENT - unique par prise	€ hors TVA
--	---------------

Branchement: 0 A ≤ I ≤ 125 A	129
Branchement: 125 A < I ≤ 200 A	Devis*

Ce Forfait Branchement comprend:

- La pose, l'enlèvement et le raccordement de l'armoire au réseau
- La mise en et hors service du raccordement
- La mise à disposition de puissance

FORFAIT CONSOMMATION - par semaine et par prise	€ hors TVA
---	---------------

Mono	16 A	25
Mono	32 A	42
Tétra	32 A	113
Tétra	50 A	172
Tétra	63 A	215
Tétra	100 A	338
Tétra	125 A	420
Tétra	160 A	Tarif kWh*
Tétra	200 A	Tarif kWh*

Ce Forfait Consommation comprend:

- Le coût des consommations forfaitaires lié à la prise du calibre considéré
- Toute semaine ou période de 7 jours entamée est due.

Conditions d'application

- Le prix forfaitaire court du jeudi inclus au mercredi suivant inclus, ou pour une période de 7 jours consécutifs.
- Toutes les prestations de RESA seront effectuées durant les heures ouvrables de RESA,
- Le branchement est soumis à la présentation d'un rapport de conformité établi par un par un organisme agréé, sauf avis contraire de RESA.
- Le branchement pour toute armoire installée non utilisée (sans consommation) est dû par le demandeur
- La protection générale de l'installation foraine devra correspondre à la demande introduite
- En cas d'indisponibilité d'un calibre de prise, c'est le calibre supérieur disponible qui sera utilisé et facturé

N. B.	(*) Pour les calibres supérieurs à 125 A: ► le branchement sera facturé suivant les spécificités techniques de la demande
-------	--

TARIFS PRESTATIONS DIVERSES - ELECTRICITE

PRESTATIONS ADMINISTRATIVES	TARIF RESA 2015
Déplacements inutiles	90,36 €
Attestation administratives de données de compteur	23,94 €
Indemnités Fraudes Elec	1.500,00 €
étalonnage d'un compteur en laboratoire	236,27 €
Repose de scellé après bris de scellé non autorisé	103,60 €
Dégats aux installations de RESA	DEVIS
COUPURE - RETABLISSEMENT	TARIF RESA 2015
Coupure + rétablissement pour client résidentiel	
Au compteur ou au réseau	190,85 €
Au réseau sous-terrain (sans acces aux installations)	2.535,62 €
Coupure ou rétablissement pour client non-résidentiel au compteur ou au réseau	
Coupure pour client non résidentiel	97,26 €
Rétablissement pour client non résidentiel	169,27 €
Coupure ou rétablissement au réseau sous-terrain pour client non-résidentiel	
Coupure pour client non résidentiel	1.267,81 €
Rétablissement pour client non résidentiel	1.267,81 €
COMPTEUR A BUDGET	TARIF RESA 2015
Pose CAB monophasé pour défaut de paiement	529,64 €
Pose CAB triphasé pour défaut de paiement	624,78 €
Prise en charge partielle pour pose CAB monophasé pour un client non protégé (OSP)	- 446,99 €
Prise en charge partielle pour pose CAB triphasé pour un client non protégé (OSP)	- 542,13 €
Prise en charge totale pour pose CAB monophasé dans le cadre des OSP pour un client protégé	- 529,64 €
Prise en charge totale pour pose CAB triphasé dans le cadre des OSP pour un client protégé	- 624,78 €
Activation CAB pour défaut de paiement	82,64 €
Fournir un duplicata de carte pour compteur à budget	36,01 €